

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

STEFANINI

Patrick

Elu départemental/Yvelines (78)

Élu(e) ou nommé(e) le : 27/06/2021

Déclaration déposée le : 11/08/2021 11:52:08

Renseignements personnels :

Année de naissance : 11/07/1953

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : Région Ile-de-France de 01/2016 à 12/2016 Directeur général des services	2016 : 147 663 € Net
Employeur : Force Républicaine de 01/2017 à 03/2017 Secrétaire général et Directeur de campagne présidentielle Commentaire : Ces fonctions ont pris fin le 05/03/2017 par ma démission.	2017 : 26 867 € Net
Employeur : Ministère de la Justice de 04/2017 à 12/2017 Conseiller d'Etat	2017 : 98 188 € Net
Employeur : Ministère de la Justice de 01/2018 à 10/2018 Conseiller d'Etat Commentaire : Ces fonctions ont pris fin le 2 octobre 2018 à la suite de mon admission à faire valoir, à ma demande, mes droits à la retraite.	2018 : 98 367 € Net

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : Asphyl Conseil SAS depuis le 01/2019 Président Asphyl Conseil (SAS) Commentaire : [REDACTED] La société a un triple objet dont le premier correspond à une activité de consultant. N'employant aucun salarié et ne versant pas de rémunération à son Président, la société n'a procédé à aucune distribution de bénéfices depuis sa constitution.	2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : Asphyl Conseil depuis le 12/2018 Président Commentaire : L'article 15 des statuts d'Asphyl Conseil prévoit que le Président peut recevoir une rémunération fixée par une décision prise à la majorité simple des associés.. Aucune décision n'est intervenue en ce sens. Par ailleurs, aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.	2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Société : Asphyl Conseil 5000 € Nombre de parts détenues : 6000 Pourcentage du capital détenu : 83 % Commentaire : Dans le capital d'Asphyl Conseil (6000 actions de 1 euro de nominal chacune), je détiens 3334 actions en usufruit et 1666 actions en pleine propriété. ██████████ ██████████ Il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société le 06/12/2018.	0

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
██████████	Employeur : Le Point ██████████

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Néant	

Observations

Dans le cadre de la SAS Asphyl Conseil, j'exerce une activité de consultant. Depuis le 1er juillet dernier, j'ai pris toutes dispositions pour ne plus exercer aucune activité de consultant qui me mettrait en conflit d'intérêts avec mon mandat de conseiller départemental des Yvelines (lequel mandat a entraîné aussi ma désignation comme vice-président du syndicat mixte Seine et Yvelines Numériques et comme membre du CA d'Ile-de-France Mobilités.

Je soussigné Patrick STEFANINI certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.
Fait, le 11/08/2021 11:52:08
Signature : Patrick STEFANINI